



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service Gestion des carrières, des paies et
SIRH

Izabel DESERT
Tél : 03 83 94 55 55
Courriel : idesert@departement54.fr

**ARRÊTE PORTANT ÉTABLISSEMENT DE
LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS
AU GRADE D'ATTACHÉ
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU la session du 22 mars 2021 relative aux lignes directrices de gestion pour la période 2021 à 2026,

VU la session du 21 mars 2022 relative à l'ajustement des lignes directrices de gestion pour la période 2022 à 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne est établie comme suit au titre de l'année 2023 :

Voie d'accès	Fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude	Grade actuel	Date de 1 ^{ère} inscription
Au choix	MAXANT Isabelle MINELLA Stefan	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	01/11/2023 01/11/2023
Réinscriptions :			
Au choix	BERTRAND Philippe FONTAINE Sandrine FORTEL ROMBACH Florence	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	01/11/2022 01/11/2022 01/11/2021

ARTICLE 2 : La présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site du Département. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Madame la directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

CHAYNESSE KHIROUNI
2023.10.27 10:08:30 +0200
Ref:20231025_121202_1-6-O
Signature numérique
La Présidente

DESTINATAIRES :

- Madame le payeur départemental
- Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur le président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle